

MAIRIE DE



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Date de la convocation : 7 septembre 2010

N° 138

L'an deux mille dix et le treize du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme ROMÉRO
Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. SAUVAN
M. CAPRON en faveur de Mme CARRETIER
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme CONFAIS

BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION des RESULTATS 2009

Rapporteur Monsieur OUSSET

Le Compte Administratif 2009 qui a été voté le 15 avril 2010 met en évidence un :

- Excédent d'exploitation de 59 760.99 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement de – 27 646.56 €

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2009, transférant à compter du 1^{er} janvier 2010, la compétence « eau potable » à la Communauté d'Agglomération de Montpellier, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer au budget principal de la commune les résultats du budget annexe de l'eau, à savoir :

- Excédent d'exploitation de 59 760.99 €
- Solde d'exécution de la section d'investissement de – 27 646.56 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Ousset à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Sauvan

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 SEP. 2010
et publication
le 22 SEP. 2010

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Date de transmission de l'acte : 22/09/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 22/09/2010

Numéro de l'acte : DE-138-2010 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20100913-DE-138-2010-DE

Date de décision : 13/09/2010

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes

